

2024 - 07

**DECISION DU MAIRE AUTORISANT
LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE
L'INSTALLATION CAMPANAIRE MAIRIE DU BOUSCAT EGLISE SAINTE CLOTILDE**

Le Maire du BOUSCAT,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 confiant certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour la durée du mandat,

VU l'arrêté municipal n° 2022-12 du 11 février 2022 portant délégation du Maire à Monsieur Gwénaél Lamarque sur le fondement de l'article L 2122-18 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 31,

Considérant qu'il est nécessaire de signer un contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien de l'horloge et des moteurs des cloches de l'Eglise Sainte Clotilde,

Considérant que la Société BODET CAMPANAIRE respecte en tous points les critères imposés par la réglementation pour assumer cette mission,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville du Bouscat décide de contractualiser avec la société BODET CAMPANAIRE située au 19 rue de la fontaine CS 30001 49340 TREMENTINES pour la maintenance des équipements de l'installation Campanaire Mairie du Bouscat Eglise Sainte Clotilde pour une durée de 1 ans à compter du 1^{er} jour du mois de sa signature. Il est conclu pour l'année civile en cours. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre parties, trois mois au moins avant son échéance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, il se reconduit, au 1^{er} janvier de l'année suivante, pour une durée d'une année civile, dans la limite de trois reconductions au total.

Pour un montant total annuel de 240 € € HT, soit 288 € TTC. Le prix est ferme pour l'année civile en cours (N) et révisable au 1^{er} janvier de l'année suivante (N+1) selon la formule de révision.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 17/10/2024

Pour Le Maire,
Le Premier Adjoint



Gwénaél Lamarque